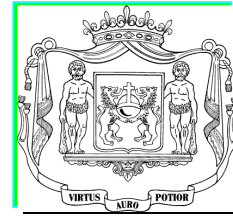


deux mil quinze **MAIRIE**  
deux mil quinze **de**  
**SAINT-JEAN-LE-COMTAL**  
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL

Tél : 05 62 05 93 30  
Fax : 05 62 63 26 64



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre à 20H15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence d'Eric BONNET Maire, suivant convocation du trois novembre deux mil quinze.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, SAINT-VIGNES Maryse, DESAINDES Claude

Pouvoirs : Monsieur Didier DARNAUD donne pouvoir à Monsieur Eric BONNET  
Monsieur Sylvain DUPUY donne pouvoir à Monsieur Pascal MORLAAS

Secrétaire de séance : Madame BAZIN Karine

### Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2015**
- **Préparation du bulletin communal**
- **Elaboration du schéma de mutualisation**
- **Bureau de vote pour les élections régionales**
- **Devis et décision assainissement salle de sport/local associatif**
- **Préparation poussières d'étoiles**
- **Questions diverses**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 9 novembre 2015. Monsieur le Maire informe d'une modification concernant la durée du contrat de l'agent recenseur. Son contrat commencera le 5 janvier 2015.

Celui-ci est adopté à l'unanimité

- \* vote pour : 11
- \* vote contre : 0
- \* abstentions : 0

### PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Rendez-vous le 9 décembre 2015 à 18h30 pour la préparation.

## **ELABORATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION**

Conformément à la loi NOTRe, les communes et intercommunalités doivent donner leur avis sur l'élaboration du schéma de mutualisation. Cette dernière repose sur plusieurs applications :

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.. Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Loi NOTRe du 7 août 2015 La date limite d'adoption du schéma de mutualisation est fixée au 31 décembre 2015.

Au vu de la complexité de ce projet et après avoir débattu longuement, le Conseil Municipal a décidé de reporter ce sujet à la prochaine réunion de Conseil et afin d'en délibérer.

## **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES**

### **Organisation du scrutin du 6 décembre 2015**

8h00-10h30 = Eric ABADIE – Claude DESAINDES – Jean-Michel CASTERA  
10h30-13h00 = Sylvain DUPUY – Pascal MORLAAS – Jean-François VIVES  
13h00 – 15h30 = Karine BAZIN – Maryse SAINT-VIGNES – Jean-Bernard AUBIAN  
15h30-18h00 = Odette CLAVEROL – Eric BONNET – Roger BOUTFOL

### **Organisation du scrutin du 13 décembre 2015**

8h00-10h30 = Eric BONNET – Claude DESAINDES – Jean-Michel CASTERA  
10h30-13h00 = Sylvain DUPUY – Pascal MORLAAS – Didier DARNAUD  
13h00 – 15h30 = Karine BAZIN – Maryse SAINT-VIGNES – Jean-Bernard AUBIAN  
15h30-18h00 = Odette CLAVEROL – Eric ABADIE – Roger BOUTFOL

## **DEVIS ET DECISION ASSAINISSEMENT SALLE DE SPORT/LOCAL ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire fait part des devis reçus concernant la création d'un assainissement à la salle de sport/local associatif. Quatre entreprises ont été contactées :

- SARL HUCHON = 17 556.00 € TTC
- STP SABATHIER = 13 213.40 € TTC

Monsieur Didier DARNAUD a demandé de se retirer de ce projet.  
L'entreprise Philigers n'a pas donné suite à la demande de devis.

Après avoir examiné les deux devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de la Société SABATHIER pour un montant de 13 213.40 € TTC. Ce montant sera inscrit au budget assainissement 2016.

Les travaux commenceront début janvier 2016.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe que le coût annuel s'élève à environ 4000 €.

Afin de diminuer de près de moitié cette somme, Monsieur le Maire propose d'installer des horloges pour réduire le temps d'éclairage public. Il fait part aux membres du Conseil Municipal d'un devis reçu par le Syndicat d'Énergie du Gers estimant ces travaux à hauteur de 2598.59 €. Une subvention du SDEG de 779.58 € permet de faire valoir une facture de 1 819.01 € HT à la charge de la commune. Ce montant sera inscrit au budget communal 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces travaux.

### **PREPARATION POUSSIÈRES D'ÉTOILES**

Rendez-vous le 12 décembre 2015 à partir de 8h30.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux du Maire : le 17 janvier 2016
- Date des travaux de la RN 21 : début mi-janvier jusqu'à mi-juillet
- Projet de la mise en place par la DIRSO d'un haricot de sécurisation sur la RN 21 au croisement de la D150.
- Budget 2016 :
  - o Participation de 150 € pour la participation du club de foot au tournoi d'Hendaye en mars 2016.
  - o Prévision d'achat d'une climatisation réversible à la mairie.
- Contrat ERDF : Suite à la nouvelle réglementation sur les tarifs jaunes et la signature de la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergie établie par le Syndicat Départemental d'Électrification du Gers, la nouvelle tarification nous permet d'avoir une économie d'environ 627 € annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h30.

Le Maire,  
BONNET Eric